

Réf. : AC/JD/cg

Lausanne, mars 2020

Epreuves cantonales de référence (ECR) de 10S Année scolaire 2019-2020

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Votre enfant effectuera prochainement deux épreuves cantonales de référence (ECR), l'une en français et l'autre en mathématiques. Ces épreuves sont élaborées par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), en collaboration avec des enseignantes et des enseignants. Elles sont destinées à tous les élèves du canton qui terminent leur dixième année.

Rôle des ECR¹

En français comme en mathématiques, les ECR sont composées d'une partie spécifique à chaque voie et niveau, et d'une partie commune à l'ensemble des élèves de 10S.

Le résultat de votre enfant à chaque ECR donnera lieu à une note qui comptera au même titre qu'un travail significatif réalisé en classe. Par ailleurs, ces épreuves vous permettront de situer les résultats de votre enfant, en français et en mathématiques, en regard de la moyenne des résultats de tous les élèves du canton de la même voie ou du même niveau.

Dates

Français	Mardi 5 mai 2020 (1 ^{re} partie le matin et 2 ^e partie l'après-midi) Durée : 2 x 90 minutes
Mathématiques	Jeudi 7 mai 2020 (1 ^{re} partie le matin et 2 ^e partie l'après-midi) Durée : 90 minutes le matin – 45 minutes l'après-midi

Objectifs évalués

Les ECR porteront sur des contenus enseignés en classe et vérifieront l'atteinte d'objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER)².

En **français**, les objectifs seront évalués dans trois grandes catégories :

- compréhension de l'écrit (lecture d'un article de magazine et d'un extrait de nouvelle ou de roman, analyse et réponse à des questions) ;
- production de l'écrit (rédaction d'une notice biographique) ;
- fonctionnement de la langue (grammaire, orthographe, conjugaison, etc.).

¹ Les ECR sont inscrites dans la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui en définit les buts (art. 113) ; le Règlement d'application de la LEO en précise le rôle (art. 96) : www.vd.ch/dgeo > rubrique *Bases légales*

² www.plandetudes.ch

En **mathématiques**, les objectifs seront évalués dans cinq grandes catégories :

- espace (figures géométriques planes, solides, transformations géométriques, ...)
- nombres (nombres, calculs, ...)
- opérations (proportionnalité, fonctions, calcul littéral (VG niveau 2 et VP exclusivement), équations (VP exclusivement), ...)
- grandeurs et mesures (mesure de grandeurs, conversion d'unités, calculs de grandeurs, ...)
- modélisation (résolution de problèmes, tri et organisation des informations, communication des résultats, ...).

Les épreuves de français et de mathématiques d'une précédente édition peuvent être consultées, à titre d'exemple, sur le site Internet de la DGEO³.

Par ailleurs, faisant le constat que les ECR peuvent générer du stress dans certaines familles, nous vous précisons que les enseignant·e·s de votre enfant se tiennent disponibles pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas, de même que votre enfant, à exprimer auprès d'eux un éventuel besoin.

Mode de correction et évaluation

Les épreuves seront corrigées et notées par les enseignant·e·s de français, respectivement de mathématiques de l'établissement, selon des critères et des barèmes fixés par la DGEO. Le résultat de chaque épreuve sera communiqué sous la forme d'une note allant de 1 à 6, avec demi-points.

Communication des résultats

Fin mai-début juin, la direction de l'établissement vous transmettra, avec les épreuves corrigées, une feuille sur laquelle figureront, pour chaque discipline, les résultats de votre enfant aux deux parties de l'épreuve, ainsi que la moyenne cantonale et le barème utilisé pour la voie ou le niveau qu'il fréquente. A titre indicatif, un tableau complémentaire vous indiquera, pour chaque épreuve, les résultats de votre enfant à la partie commune à l'ensemble des voies et niveaux, ainsi que la moyenne cantonale à cette partie.

Les épreuves signées par l'un des parents seront ensuite conservées dans le dossier d'évaluation de l'élève. Ce dossier d'évaluation suit votre enfant jusqu'au terme de sa scolarité. En fin de scolarité, il devient la propriété de l'élève.

Nous souhaitons plein succès à votre enfant dans la passation de ces épreuves et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, nos salutations les meilleures.



Serge Martin
Directeur général adjoint



Philippe Linder
Responsable d'unité

³ <http://vd.ch/ecr>